

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 MAI 2026
A 18 HEURES 30

L'an deux mil vingt-six, le mercredi treize mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Barzan régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Christine PUGNET, Maire.

Présents : MM. PUGNET Christine, MAIGRE Robert, BERTET Didier, SIMONNET Sophie, OUVRARD-HEFELE Geneviève, BRISSET Serge, MULTIER Pierre, COGNET Évelyne, GUSTAVE Gérard, BLANC Angélique, GUÉRIN Aline.

Absent(s) excusé(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme GUÉRIN Aline.

Lecture est faite du précédent compte rendu de séance du **03 avril 2026**, qui est approuvé à l'unanimité.

SDEER : DEVIS DE MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC « RUE DE LA PLAGE »
N° 20_05_2026

Conformément aux travaux d'endiguement de Barzan Plage, il avait été prévu dès le démarrage des travaux la dépose de 5 candélabres au long du chemin de la « rue de la Plage », afin de ne pas gêner la circulation des engins de chantier.

Vu que la fin des travaux est envisagée courant juin 2026, il a été demandé au SDEER un devis pour la repose de l'éclairage public ; vu la vétusté des candélabres, il est proposé de les remplacer par des bornes d'éclairage.

Le devis de modernisation du chemin de la « rue de la Plage » s'élève à 7 253,87 € HT, avec une participation du SDEER à hauteur de 50%, soit un reste à charge pour la Commune de 3 626,93 € HT.

Il est rappelé qu'une partie de cette dépense sera remboursée par l'entreprise chargée des travaux, de la même façon que ce qui avait été prévu pour la dépose des candélabres. Un état récapitulatif de remboursement sera réalisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le devis de modernisation de l'éclairage public pour un montant de 3 626,93 € HT,
- charge Madame le Maire de notifier la présente décision au SDEER, et d'établir un état récapitulatif de remboursement afin d'émettre un titre exécutoire au nom de l'entreprise chargée des travaux d'endiguement.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE BARZAN
N° 21_05_2026

Le Conseil d'administration du CCAS de Barzan est composé de 5 membres du Conseil Municipal et de 5 membres bénévoles hors Conseil.

Madame la Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour la désignation des membres.

Vote : 11 voix Pour, 0 Contre 0 Abstention

Il est procédé ensuite au vote à main levée ; sont candidats :

- Membres du Conseil Municipal :
 - SIMONNET Sophie
 - BRISSET Serge
 - OUVRARD-HEFELE Geneviève
 - COGNET Évelyne
 - BLANC Angélique
- Membres bénévoles hors Conseil :
 - GARÉCHÉ Chantal
 - BODIN Mylène
 - BENZAÏD Dominique
 - AVETISYAN Anaida
 - LECLERC Karine

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote et approuve la désignation de l'ensemble des délégués listés ci-dessus.

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT « DÉFENSE »

N° 22_05_2026

Afin de représenter la Commune auprès du Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) de Poitiers, il convient de désigner un Correspondant « Défense » parmi les membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour la désignation du correspondant.

Vote : 11 voix Pour 0 Contre 0 Abstention

Il est procédé ensuite au vote à main levée ; est candidat : BERTET Didier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote et approuve la désignation de Mr BERTET Didier en qualité de Correspondant « Défense ».

DÉSIGNATION DES PERSONNES PROPOSÉES POUR ÊTRE COMMISSAIRE A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

N° 23_05_2026

Il convient de proposer 24 membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), afin que le Service des Impôts puisse ensuite désigner 12 membres qui formeront cette commission.

Madame la Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour la désignation des membres.

Vote : 11 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Il est procédé ensuite au vote à main levée : sont candidats :

- BRISSET Serge
- SIMONNET Sophie
- MULTIER Pierre
- COGNET Évelyne
- OUVRARD-HEFELE Geneviève
- GUSTAVE Gérard
- MAIGRE Robert
- BERTET Didier
- BLANC Angélique

- GUÉRIN Aline
- BENSÂÏD Dominique
- NORMANDIN Jean-Yves
- LAMBOLEZ Laurence
- AVETISYAN An
- GOUSSELAND Benoît
- LECLERC Karine
- GADIOU Bruno
- BENARD Michaël
- BROSSARD Fabienne
- COURRAUD Christophe
- DURAND Anne
- GUÉRIN Éric
- DESPRÉ Ingrid
- JADEAU Patrice

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote et approuve la désignation de l'ensemble des membres listés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- Une réunion pour le tivoli est prévue le 20 mai à 18h00 à la mairie de Barzan (maire et adjoints).
- Une entreprise propose d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques (voir réunion maire et adjoints).
- Un arrêté préfectoral interdit tous les feux de végétaux, une dérogation peut être accordée seulement pour les déchets verts agricoles en dessous du risque « sévère ».
- Cimetière (ancien cimetière) : suite à la reprise d'un emplacement, des travaux ont été réalisés sur une concession voisine. La Commission Cimetière doit se réunir afin de statuer sur la décision à prendre.
- Convocation pour l'Assemblée Générale « Les Amis des Bêtes » : proposition aux conseillers, Mme Sophie SIMONNET représentera la Commune le 05 juin 2026.
- Barzan Plage : installation d'un portique pour limiter l'accès sur la partie en calcaire (base de vie du chantier). Les camping-cars ont interdiction de stationner la nuit. Pour l'instant, le portique reste en attente de réflexion de la commission participative.
Un arrêté pourra être pris en attendant la finalisation de la place.
- Maison de retraite : un permis d'aménager est en cours pour des logements étudiants (privés).
- Vitesse des véhicules : demande de contrôle plus fréquent de la gendarmerie.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 26.

Le Maire, Christine PUGNET

La secrétaire, Aline GUÉRIN



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Aline Guérin', written in a cursive style.